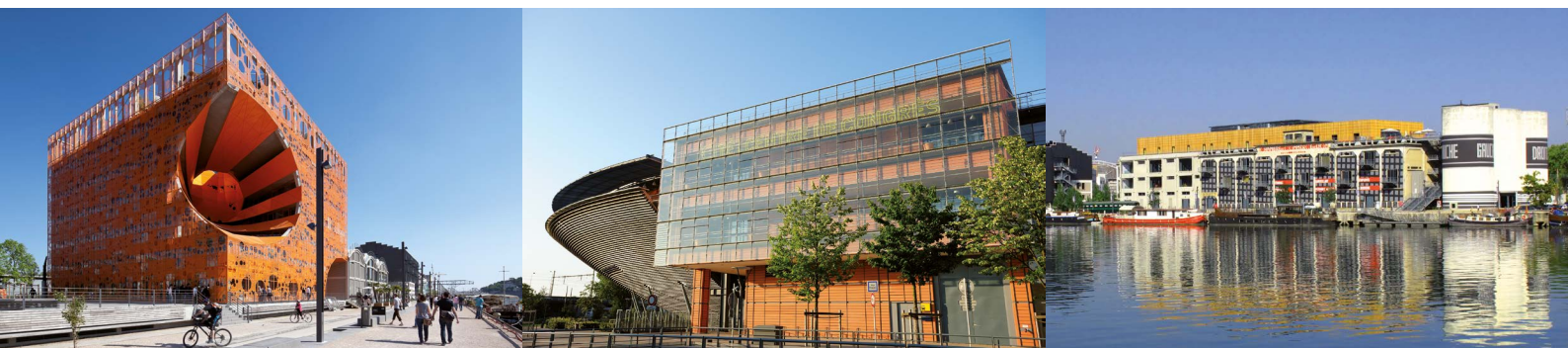
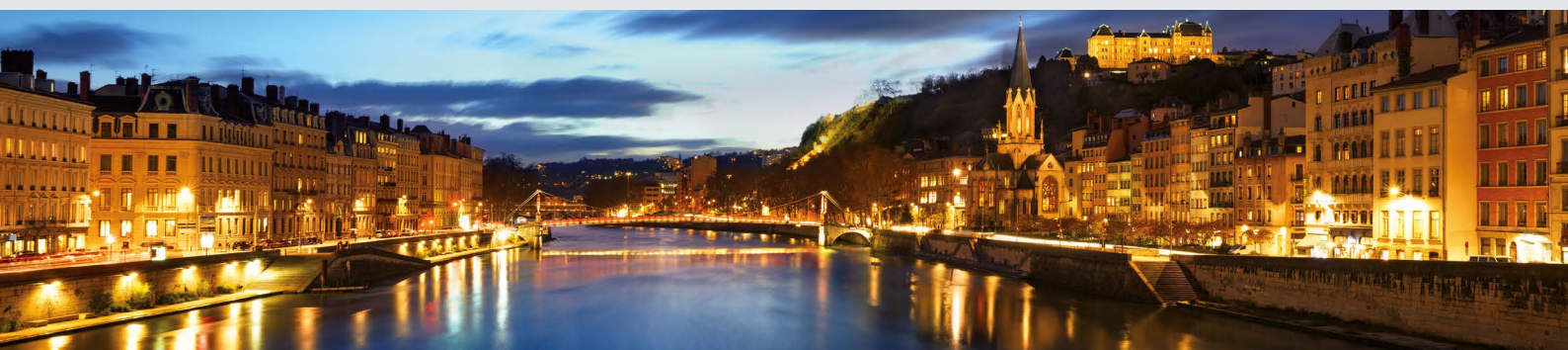




SAMEDI 22 OCTOBRE 2016 // 9 H

**CITÉ INTERNATIONALE**  
**50, quai Charles de Gaulle / 69006 LYON**



**VOUS DÉSIREZ DEVENIR  
ADMINISTRATEUR ?**

En rejoignant le Conseil d'Administration,  
vous participez activement à la vie d'Alptis  
et vous construisez son avenir.

**POUR EN SAVOIR PLUS,**  
contactez-nous au **04 72 36 16 74**  
ou **assistantedirection@alptis.fr**

Les modalités de candidature sont définies  
par les statuts de l'association à l'article 9  
(cf. page 8).



Contribuez à notre  
démarche de responsabilité  
environnementale en recevant  
ces informations par mail  
ou par SMS.

Pour cela, nous vous invitons à renseigner  
votre adresse mail et votre téléphone portable  
sur le pouvoir ci-joint.



Chère adhérente, cher adhérent,

Je serais très heureux de vous accueillir  
à l'Assemblée Générale annuelle de notre  
association Alptis, samedi 22 octobre 2016.

Lors de cette rencontre, nous pourrons échanger  
sur les résultats et les actions menées en 2015,  
mais aussi partager les projets et perspectives  
pour l'avenir.

Temps fort de notre vie associative, l'Assemblée  
Générale prend place dans le cadre du 40<sup>e</sup> Congrès  
Alptis, dont vous trouverez le programme complet  
en pages 11 et 12 de cette convocation.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir à Lyon  
au mois d'octobre prochain.

**Georges Coudert**  
Président Alptis

**alptis.org** 

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Liste des Administrateurs

**GÉRARD BERTRAND, Vice-président**

Prothésiste dentaire, Alpes-Maritimes

**GILBERT BIANCHI**

Kinésithérapeute, Bouches-du-Rhône

**BERNARD BONNIN, Vice-président**

Expert-comptable, Indre-et-Loire

**DOMINIQUE CAILHOL**

Attachée d'administration hospitalière, Hérault

**HENRI CHAVOT, Secrétaire**

Kinésithérapeute, Loire

**LIONEL CLARINI**

Directeur des opérations, Rhône

**GEORGES COUDERT, Président**

Géomètre-expert, Rhône

**ALEXANDRE COURTOIS**

Architecte, Pyrénées-Atlantiques

**ALAIN-YVON DEROO**

Médecin, Ain

**FRANCIS DUPONT**

Avocat, Nord

**ROGER DURAND**

Éducateur spécialisé, Charente-Maritime

**PIERRE-PAUL ERNST**

Exploitant viticole, Haut-Rhin

**SANDRINE FRANÇOIS, Secrétaire adjointe**

Avocate, Bas-Rhin

**ALAIN GÉNITEAU, Vice-président**

Avocat, administrateur judiciaire, Finistère

**PATRICE GIROUD**

Avocat, Isère

**NICOLE GOUDARD-FRANCAUX, Trésorière**

Expert-comptable, Rhône

**CORINNE LAPRAS, Vice-présidente**

Consultante en marketing et communication, Rhône

**LAURENT LACORNE**

Chef d'établissement scolaire, Rhône

**FRANÇOIS LAURENT**

Agent immobilier, Côte d'Or

**JEAN-PAUL LICHTIN**

Directeur Systèmes d'Information, Rhône

**CHRISTIAN MATHON**

Employé de banque, Drôme

**GILBERT PAYAN**

Attaché commercial, Ardèche

**ANITA ROLLAND**

Commerçante, Charente-Maritime

**MICHEL TRIBOT, Trésorier adjoint**

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Essonne

**Président du GRAP**

**JEAN-MARIE GUINET**

Conseiller en services financiers, Isère

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale de l'association
- Désignation des scrutateurs

## Article 18 des statuts

"(...) Lors de l'ouverture de chaque Assemblée Générale, le Président désigne parmi les adhérents présents quatre scrutateurs. Ces derniers veillent à la régularité des opérations de vote".

## 1 ● Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2015

## 2 ● Présentation du rapport financier

## 3 ● Rapports du Commissaire aux comptes

## 4 ● Approbation des comptes de l'exercice 2015, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat

## 5 ● Fixation de la cotisation d'association pour 2017

## 6 ● Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

## 7 ● Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

## 8 ● Réponses aux questions posées par écrit

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 1 ● Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2015

## Introduction

L'année 2015 a été moins difficile pour Alptis que l'année précédente. Nous avons cependant connu un contexte réglementaire toujours mouvementé, ainsi qu'une conjoncture économique et sociale caractérisée par la morosité des différents acteurs.

Notre association a notamment dû adapter ses gammes Santé à la nouvelle réglementation des contrats "responsables", et faire face à la perte d'adhérents aux contrats bénéficiant de l'ACS (aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé), suite aux changements décidés par les pouvoirs publics.

## Evolutions réglementaires : leur impact sur notre association

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2015 avait précisé les contours de la refonte de la réglementation relative aux contrats "responsables". L'objectif des pouvoirs publics était d'améliorer l'accès aux soins, tout en encadrant mieux les dépassements d'honoraires des médecins et la prise en charge des équipements optiques. Publié le 18 novembre 2014, un décret d'application a renforcé les obligations minimales de remboursement des complémentaires Santé et fixé des plafonds de prise en charge dans certains domaines (dépassements d'honoraires, équipements optiques).

Cette réforme s'est appliquée à l'ensemble des contrats Santé proposés à la vente à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Pour les autres contrats en cours, la loi a fixé la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une mise en conformité.

La taxe applicable aux contrats "responsables" est de 13,27 %, et de 20,27 % pour les contrats "non-responsables" (+ 7 points). Les pouvoirs publics ont également modifié les règles relatives aux aides à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Après le lancement d'un appel d'offres national, la gestion de ces contrats aidés a été confiée à un nombre restreint d'organismes assureurs. Au sein d'Alptis, nous avons ainsi, à la date du 30 septembre 2015, 3.668 adhérents bénéficiaires de l'ACS.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ces adhérents doivent s'affilier à des contrats souscrits auprès d'organismes assureurs habilités "ACS" lors du renouvellement annuel de leur contrat (et donc résilier leur contrat en cours).

Autre changement réglementaire d'ampleur, la loi généralisant la couverture complémentaire santé à toutes les entreprises, prise en application de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a entraîné un transfert important d'adhérents couverts à titre individuel vers des garanties collectives.

Sachant que la moitié des entreprises françaises n'avaient pas de complémentaire santé collective, ce changement concerne une population de 4 à 5 millions de personnes, principalement des salariés de TPE ou de PME.

Par ailleurs, la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2016 prévoit la mise en œuvre du tiers-payant généralisé, ce qui pourrait nécessiter de réaliser d'importantes modifications dans nos systèmes informatiques de gestion.

## Les conséquences sur la distribution

Complexité des nouveaux dispositifs réglementaires, bouleversement du marché de la complémentaire Santé... Toutes les évolutions qui ont caractérisé notre environnement en 2015 ont eu des conséquences sur la distribution des contrats Alptis.

Comme l'année dernière, le contexte a influencé l'activité de nos distributeurs, les courtiers partenaires d'Alptis Assurances. La plupart ont choisi de concentrer leurs efforts sur la conservation et la défense de leur portefeuille, plutôt que d'investir en temps et en moyens pour la prospection de nouveaux adhérents. Les équipes commerciales d'Alptis Assurances travaillent au quotidien pour les accompagner dans la vente de nos solutions d'assurance, mais aussi pour leur faire prendre conscience de la mutation de marché en cours et de son impact sur leur métier, les courtiers devant à la fois, réorienter leur activité, s'approprier les outils digitaux et respecter les règles de conformité qui leur sont imposées.

## Le point sur notre développement

Évolutions dans le marché de l'assurance de personnes, nouvelles contraintes réglementaires... Ces facteurs expliquent pour une large part la nouvelle érosion du portefeuille de nos adhérents que nous avons enregistrée en 2015.

**En santé,** nous avons terminé l'exercice à un nombre de nouveaux adhérents assez proche de l'année dernière, bien qu'en léger recul.

Nous savons que la complémentaire Santé individuelle, qui représente notre marché le plus important, va poursuivre sa décroissance, en raison de la montée en puissance des contrats collectifs liée à la mise en œuvre de l'ANI. Nous faisons le maximum pour conserver au sein du Groupe les adhérents individuels qui nous quittent, dans le cadre des solutions proposées par l'association Alptis Entreprises.

Notre association est attentive aux projets en cours des pouvoirs publics concernant les Seniors, qui pourraient déboucher sur une labellisation et un encadrement des garanties proposées aux plus de 65 ans. Il y a là un nouveau risque important pour Alptis.

**En prévoyance,** nous avons traversé une année durant laquelle la concurrence s'est encore accentuée au fil des mois. De nouveaux acteurs sont apparus sur les réseaux de courtiers, en déployant des moyens importants. Dans ce contexte difficile, nous avons poursuivi nos actions pour développer la vente de nos garanties et nous avons finalement franchi le cap des 5.000 nouveaux adhérents au 31 décembre 2015.

**En assurance de prêts,** nous enregistrons de très bons résultats. Nous progressons en nombre d'adhérents, notamment grâce à la refonte de notre offre Paréo, portée par la vague de renégociation des crédits immobiliers, dans un marché caractérisé par des taux exceptionnellement bas.

Notre portefeuille diminue toutefois légèrement en valeur nette cette année, compte-tenu de l'évolution du contexte réglementaire évoqué ci-dessus. Il faut néanmoins souligner que les adhérents nous rejoignant aujourd'hui semblent moins volatiles que la tendance des années précédentes.

## L'évolution des cotisations et des garanties

En santé et en prévoyance, les produits et les tarifs évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction :

- des modifications intervenues sur les régimes de base,
- de l'inflation médicale, en référence à l'évolution de la consommation médicale,
- des taxes et contributions,
- de l'adaptation de nos gammes au marché face à la concurrence,
- des résultats techniques des contrats.

Notre association s'appuie sur Alptis Assurances et ses équipes pour négocier au mieux les évolutions des garanties et des tarifs avec les porteurs de risques.

### Santé

Plusieurs aménagements de garanties ont été décidés et réalisés :

- L'adaptation des autres gammes santé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de les rendre conformes aux nouvelles obligations du contrat responsable, et donc de les faire bénéficier d'une fiscalité stable. Cette adaptation permet aussi à nos adhérents TNS de continuer à bénéficier des déductions fiscales Madelin sur leurs cotisations.
- Une révision de la structure des contrats existants en vue d'harmoniser les différents produits et de faciliter leur maintenance dans le temps.
- La suppression des garanties additionnelles "aide au décès" prévues dans un certain nombre de gammes santé, compte tenu de nouvelles contraintes opérationnelles liées à la loi Eckert. Des solutions de substitution sont proposées aux adhérents.
- Le maintien des gammes "non responsables" depuis l'origine dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire, ce qui entraîne la majoration de taxe de 7 points.
- Pour certaines garanties comportant de faibles effectifs et présentant des difficultés de mutualisation, les adhérents se sont vus proposer des garanties voisines.

Par ailleurs, concernant les produits d'assurance de protection juridique, accessoires à certains contrats santé, la loi prévoit une majoration de la TCA en deux étapes sur 2016 et 2017 :

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 12,5 % au lieu de 11,6 %
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 13,4 % au lieu de 12,5 %

Autre facteur à prendre en considération, la consommation médicale au titre du régime général d'assurance maladie a progressé de 2,30 % en 2015.

Compte tenu de ces divers éléments, l'indexation moyenne des cotisations de l'ensemble des gammes Santé Alptis à la fin de l'année s'est établie à 2,75 %.

### Prévoyance

En prévoyance, les évolutions de garanties sont restées marginales et sont liées à l'évolution du contexte réglementaire. A ce titre, les contrats "Tempo Eclair", "Décès Plus-V2", "Futur Flex", "Prévoyance des Salariés", "Individuelle Accident", "Sports Loisirs", "Solution Gérants Majoritaires/Solution Professions Libérales +" et "Solution Professions Indépendantes-V3" ont fait l'objet d'avenants pour intégrer la réglementation visant à améliorer la protection des bénéficiaires de contrats d'assurance vie (lutte contre les contrats en déshérence). Par ailleurs, certains contrats ont fait l'objet d'avenants d'indexations de cotisations afin d'en assurer l'équilibre technique :

- Indexation comprise entre 3 et 5 % pour les garanties Arrêt de travail des contrats suivants : "Frais Généraux", "Futur Simple", "Nouveau Régime de Prévoyance", "Régime PL" (notices 70 et 77), "Régime PL 95" (notice 96), "Solution Gérants Majoritaires/Solution Professions Libérales" et "Solution Professions Indépendantes-V1 et V2".
- Indexation de 3 % pour les garanties Décès des contrats suivants : "Solution Gérants Majoritaires", "Régime PL" (notices 70 et 77), "Régime PL 95" (notice 96) et "Solution Professions Indépendantes-V1 et V2".

### Notre vie associative

Tout au long de l'année 2015, les administrateurs d'Alptis se sont investis au sein de l'association, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des adhérents. Au-delà de leur participation au Conseil d'Administration, beaucoup d'entre eux ont également consacré du temps à l'engagement associatif au service du groupe Alptis, dans les comités locaux, les commissions consultatives ou au sein du GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance).

#### La Commission Financière

Son rôle est de donner son avis au Conseil d'Administration :

- sur le projet de budget de l'association et sur sa cohérence au regard des objectifs fixés et de ceux réalisés au titre de l'exercice précédent,
- sur l'évolution des cotisations statutaires,
- sur le caractère sécuritaire des placements de la trésorerie de l'association.

#### La Commission Technique

Elle veille à la prise en compte des attentes des adhérents dans le processus de création et d'aménagement des produits. En 2015, elle a notamment travaillé sur :

- un projet de chaire universitaire sur l'apport de l'aromathérapie dans la prévention santé,
- le dispositif de mise en conformité de nos offres Santé avec le nouveau contrat responsable,
- les nouvelles offres produits et les aménagements de gammes,
- la formation des membres de la Commission,
- les liens entre la Commission Technique et les comités locaux d'adhérents.

#### La Commission Qualité et Communication

Elle assure la qualité et la clarté des informations transmises aux adhérents. En 2015, elle a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- l'évolution de l'Espace Adhérent sur le web,
- la réécriture des courriers de gestion afin d'optimiser la qualité des relations d'Alptis avec ses adhérents,
- le lancement de la plateforme téléphonique santé,
- le renouvellement de la certification qualité ISO 9001,
- la présence d'Alptis et le dialogue avec nos adhérents sur les réseaux sociaux...

#### La Commission Animation

Elle s'est réunie cinq fois en 2015. Sa mission est de développer la vie associative au sein du groupe Alptis, en s'appuyant en particulier sur le réseau des 113 comités locaux d'adhérents et sur la communauté des adhérents actifs bénévoles, qui comprend 683 membres.

Tout au long de l'année, 302 actions de prévention, proposées gratuitement à l'ensemble des adhérents Alptis, ont été organisées partout en France. Elles ont rassemblé 3.536 participants : selon les enquêtes réalisées à l'issue de chaque événement, 85 % d'entre eux se sont dits très satisfaits et 14 % satisfaits, soit un taux global de satisfaction de 99 %.

Agir Ensemble, notre plateforme collaborative sur le web, qui a pour objectif de favoriser l'implication d'un nombre croissant d'adhérents dans des projets de prévention ou d'entraide, est montée en puissance tout au long de l'année 2015.

Les partenariats existants sur le plan national (SNAM, ANPS...), qui nous permettent de faciliter l'organisation d'une partie de nos actions sur le terrain, ont été reconduits. Il en est de même pour le partenariat avec la Fédération Sports pour Tous : ses bénévoles ont notamment été présents sur le stand Alptis de l'édition 2015 de Run in Lyon, proposant au public des animations physiques et sportives.

La Commission Animation a également travaillé sur l'organisation de l'Assemblée Générale et du Congrès Alptis, qui se sont tenus à Bordeaux les 10 et 11 octobre.

Enfin, pour accompagner toutes ces actions, la formation des adhérents actifs a constitué une véritable priorité : 67 animateurs locaux ont ainsi été formés, dont près de 45 membres de comités.

#### La Commission Sociale

Elle aide ponctuellement les adhérents en difficulté (étalement du paiement des cotisations, aide à l'achat de matériel de soins...). Ses membres travaillent en étroite collaboration avec l'assistante sociale d'Alptis.

#### L'Observatoire Alptis de la Protection sociale

Créé par Alptis en 1996, ce centre d'études et de recherches sur l'univers des travailleurs indépendants et des petites entreprises a publié en 2015 deux études sur des thèmes en lien avec sa vocation :

- **"Conjoints de TNS : le bouleversement des rôles"** (juin 2015), une étude réalisée par Stéphane Rapelli, économiste indépendant, avec l'éclairage complémentaire de la sociologue Sandrine Meyfret.
- **"Le crowdfunding : mutation ou mirage pour l'entrepreneuriat ?"** (novembre 2015), une étude réalisée par Jérémy Vachet, chercheur associé à l'Agence Nationale de la Recherche, avec l'éclairage complémentaire d'Arnaud Poissonnier, fondateur de Babyloan, la principale plateforme européenne de microcrédit solidaire.

#### Le GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance)

Comme chaque année, le GRAP s'est réuni deux fois en 2015. A travers ses travaux et ses échanges, il joue le rôle de gardien de l'éthique associative et des valeurs qui animent les adhérents d'Alptis.

### Conclusion

L'année 2016 est aussi celle du 40<sup>e</sup> anniversaire de notre association. Au fil de toutes ces années, nous avons su créer et développer ce modèle si singulier que représente Alptis dans l'univers de l'assurance de personnes.

Responsabilité, convivialité, humanisme, clarté : depuis la création de notre mouvement, à Lyon en 1976, nos valeurs n'ont pas changé. Elles forment notre ADN, dans un système où chaque adhérent est considéré comme un acteur de sa santé.

Pour faire face aux mutations en cours de notre protection sociale, pour relever les défis liés à la révolution digitale, notre éthique associative nous paraît plus précieuse que jamais. Elle constitue la base de tous nos engagements, c'est elle qui va nous aider à construire, avec nos adhérents et avec nos parties prenantes - collaborateurs, partenaires - l'assurance de demain.

Le Conseil d'Administration

**Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2015, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.**

## 2 ● Rapport financier

Nous vous soumettons les comptes de l'Association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

### Bilan

#### Actif

L'actif immobilisé est, en valeur nette, constitué essentiellement :

- des titres Alptis Assurances : 10 964 302 euros
- des titres de la SCI Alptis Immobilier : 1 088 432 euros
- des titres de la SCI Les Mansardes : 246 100 euros
- des titres de Alptis Direct (c-mon-assurance.com) : 50 212 euros

Les titres Alptis Direct ont fait l'objet en 2012 et 2013 d'une provision pour dépréciation pour un montant de 72 788 euros prenant en compte l'évolution de l'environnement législatif, réglementaire et économique.

Les créances s'élèvent à 2 273 630 euros et concernent pour 367 064 euros des créances intragroupe, ainsi qu'une créance d'impôt sur les sociétés de 1 801 675 euros conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 6 740 310 euros contre 6 990 393 euros en 2014.

#### Passif

Le passif est constitué essentiellement des capitaux propres de l'Association pour un montant de 17 984 903 euros.

Les dettes s'élèvent à 3 633 559 euros et concernent des dettes intragroupes pour 2 136 912 euros incluant 1 676 542 euros au titre de l'intégration fiscale, des dettes fournisseurs pour 1 210 874 euros, ainsi que des dettes fiscales et sociales pour 134 707 euros.

### Compte de résultat

#### Recettes

Le total des produits d'exploitation, est en augmentation de 2 % par rapport à 2014 et s'établit à 3 208 421 euros.

Les adhésions de l'année 2015 ont été en ligne avec nos prévisions budgétaires mais, comme prévu, elles ne suffisent pas à compenser les radiations liées au contexte réglementaire. Ces radiations, bien que moins nettement nombreuses qu'initialement envisagé, ont eu lieu en toute fin d'année et ne vont avoir un impact négatif que dans les comptes 2016. Le portefeuille s'établit à 158 622 adhérents au 31 décembre 2015, contre 171 782 adhérents au 31 décembre 2014.

#### Charges

Les charges d'exploitation de l'association sont en hausse de 5 % à 3 238 224 euros contre 3 070 598 euros en 2014.

38 % de ces dépenses sont consacrées à l'organisation d'ateliers ou forums sur des actions de prévention par le réseau de bénévoles. 27 % de ces dépenses concernent l'organisation de l'Assemblée Générale statutaire et du Congrès annuel.

Les frais de développement des partenariats et de la notoriété représentent 14 % des charges.

Les autres dépenses concernent les frais généraux de l'association et incluent notamment les loyers, les salaires, les imprimés.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort en négatif à 29 803 euros contre 80 328 euros en positif en 2014.

#### Quote-part de résultat des SCI

La quote-part de résultat des SCI à 66 528 euros est en forte augmentation par rapport à 2014 avec la location de l'ancien siège social maintenant complète.

#### Résultat financier

Le résultat financier ressort à 37 486 euros malgré la poursuite de la baisse des taux.

#### Résultat courant

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 74 211 euros contre 207 836 euros en 2014.

#### Résultat net

L'association est fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 19 703 euros.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'Association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et Alptis Direct (c-mon-assurance.com).

Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. Une modification de la convention d'intégration prévoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 que l'économie d'impôt résultant des déficits des sociétés intégrées leur est immédiatement réallouée.

L'exercice dégage ainsi un excédent de 50 700 euros.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre activité continue à être impactée par les conséquences des évolutions législatives concernant les réformes de la complémentaire santé et notre portefeuille est appelé à réduire. Néanmoins nos adhésions devraient progresser en 2016.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### Analyse de la situation financière

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants.

Au 31 décembre 2015, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 6 740 310 euros contre 6 990 393 euros à fin 2014. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 50 699,57 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Excédent de l'exercice : 50 699,57 euros

En totalité au compte "fonds associatif" qui s'élève ainsi à 17 847 064,53 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'Association seraient de 17 984 903 euros.

## Situation financière de l'association Alptis

| BILAN (en euros)                                  | 31/12/2015           | 31/12/2014           |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF</b>                                      |                      |                      |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                           | <b>12 556 597,55</b> | <b>12 542 240,94</b> |
| Immobilisations incorporelles                     | 198 443,88           | 210 464,36           |
| Immobilisations corporelles                       | 873,12               | 1 706,10             |
| Immobilisations financières                       | 12 357 280,55        | 12 330 070,48        |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                            | <b>9 065 385,14</b>  | <b>8 448 441,61</b>  |
| Créances                                          | 2 273 629,81         | 1 383 068,76         |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | 6 740 310,07         | 6 990 392,90         |
| Comptes de régularisation                         | 51 445,26            | 74 979,95            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                           | <b>21 621 982,69</b> | <b>20 990 682,55</b> |
| <b>PASSIF</b>                                     |                      |                      |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                           | <b>17 984 902,87</b> | <b>17 930 395,00</b> |
| Fonds associatif                                  | 17 796 364,96        | 17 724 463,40        |
| Fonds de solidarité                               | 130 979,61           | 130 979,61           |
| Excédent de l'exercice                            | 50 699,57            | 71 901,56            |
| Amortissements dérogatoires                       | 6 858,73             | 3 050,43             |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>         | <b>3 521,26</b>      | <b>2 121,16</b>      |
| <b>DETTES</b>                                     | <b>3 633 558,56</b>  | <b>3 058 166,39</b>  |
| Dettes                                            | 3 633 558,56         | 3 058 166,39         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                            | <b>21 621 982,69</b> | <b>20 990 682,55</b> |

| COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)     | 31/12/2015          | 31/12/2014          |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produits</b>                   |                     |                     |
| Cotisations d'association         | 3 026 812,96        | 2 965 186,47        |
| Droits d'entrée                   | 158 151,84          | 168 092,84          |
| Produits divers                   | 23 455,77           | 17 646,79           |
| <b>Total</b>                      | <b>3 208 420,57</b> | <b>3 150 926,10</b> |
| <b>Charges</b>                    |                     |                     |
| Achats et charges externes        | 2 559 508,66        | 2 372 071,11        |
| Impôts et taxes                   | 39 959,83           | 52 278,92           |
| Salaires et charges               | 506 510,34          | 557 321,68          |
| Amortissements et provisions      | 81 324,92           | 25 229,60           |
| Autres charges                    | 50 920,26           | 63 697,15           |
| <b>Total</b>                      | <b>3 238 224,01</b> | <b>3 070 598,46</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>    | <b>-29 803,44</b>   | <b>80 327,64</b>    |
| <b>Quote-part de résultat SCI</b> | <b>66 528,02</b>    | <b>29 719,15</b>    |
| Produits financiers               | 37 490,97           | 97 789,16           |
| Charges financières               | 4,68                | -                   |
| <b>Résultat financier</b>         | <b>37 486,29</b>    | <b>97 789,16</b>    |
| <b>Résultat courant</b>           | <b>74 210,87</b>    | <b>207 835,95</b>   |
| Produits exceptionnels            | 747,98              | 593,94              |
| Charges exceptionnelles           | 4 556,28            | 2 694,33            |
| <b>Résultat exceptionnel</b>      | <b>-3 808,30</b>    | <b>-2 100,39</b>    |
| Impôts sur les bénéfices          | 19 703,00           | 60 032,00           |
| Intégration fiscale               | -                   | 73 802,00           |
| <b>Excédent</b>                   | <b>50 699,57</b>    | <b>71 901,56</b>    |

### 3 ● Rapports du Commissaire aux comptes

#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Alptis Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I • Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **II • Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III • Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Le Commissaire aux Comptes  
ORFIS BAKER TILLY  
Bruno Genevois

#### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

#### **Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Le Commissaire aux Comptes  
ORFIS BAKER TILLY  
Bruno Genevois

### 4 ● Approbation des comptes de l'exercice 2015, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat

**Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2015, qui font apparaître un excédent de 50 699,57 € et un total de bilan de 21 621 982,69 €, et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent au fond associatif.**

## 5 ● Fixation des cotisations d'association pour 2017

**Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour la cotisation d'association 2017 :**

| Proposition de fixation de la cotisation d'association pour 2017  |                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Contrats à prime unique                                           | 60,00 € en une fois                                                      |
| Gammes Santé de base                                              | 2,00 € par mois                                                          |
| Gammes Santé supérieure                                           | 3,00 € par mois                                                          |
| Gammes Prévoyance<br>(contrats à primes viagères ou temporaires*) | 1,00 € par mois<br>(*pendant la période de cotisation prévue au contrat) |
| Contrats Retraite                                                 | 0,01 % des encours                                                       |
| Droit d'entrée                                                    | 11,00 €                                                                  |

## 6 ● Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

**6 postes à renouveler :**

- Pierre-Paul Ernst
- Sandrine François
- Patrice Giroud
- Nicole Goudard
- Corinne Lapras
- François Laurent

**Candidature au Conseil d'Administration - extrait de l'article 9 des statuts**

*L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres adhérents au moins et de vingt quatre membres adhérents au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3, membre de droit, ou son représentant.*

*Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'association depuis un an au moins et à jour de leurs cotisations.*

*Sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 141-7 du Code des assurances, le Conseil d'Administration de l'Association est composé exclusivement d'adhérents :*

- *jouissant de leurs droits civiques ;*
- *sauf dérogation qui serait accordée par le Conseil d'Administration, ne recevant aucune rétribution, quelle qu'en soit la nature ou la forme, et ne détenant aucun intérêt (direct ou indirect) ni mandat, social ou autre, dans un organisme d'assurance et/ou de retraite, ou dans tout autre organisme, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire à celui de l'association, à moins que l'association fasse elle-même partie de cet organisme, ou qu'elle soit membre du même groupement que lui.*

**Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme \_\_\_\_\_ en qualité de membres du Conseil d'Administration.**

## 7 ● Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

Conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L.141-7 du même Code (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative).

Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit.

Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée (voir le point relatif à "L'évolution des cotisations et des garanties" pages 3 et 4).

**Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association.**

**Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social.**

**L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.**

## 8 ● Réponses aux questions posées par écrit

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 7 octobre 2016, à l'adresse ci-dessous :

**Alptis Association • A l'attention d'Annie Mélinand  
25, cours Albert Thomas 69003 Lyon**

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée. ■

## Informations financières sur les comptes du groupe Alptis Assurances

| BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2015 (en euros) |                       |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF                                    | 31/12/2015            | 31/12/2014            |
| Capital souscrit non appelé              | –                     | 12 750,00             |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                  | <b>21 850 231,51</b>  | <b>22 647 144,27</b>  |
| Écart d'acquisition                      | 1 569 741,44          | 1 690 404,97          |
| Immobilisations incorporelles            | 3 730 660,54          | 4 099 255,16          |
| Immobilisations corporelles              |                       |                       |
| Terrains                                 | 1 707 012,29          | 1 707 012,29          |
| Constructions                            | 10 637 229,95         | 11 153 554,72         |
| Autres immobilisations corporelles       | 1 982 269,78          | 1 811 569,64          |
| Immobilisations financières              | 585 926,08            | 547 799,05            |
| Autres immobilisations financières       | 1 637 391,43          | 1 637 548,44          |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                   | <b>115 945 776,55</b> | <b>108 030 553,67</b> |
| <b>Créances</b>                          |                       |                       |
| Avances apporteurs d'affaires            | 946 197,28            | -46 903,63            |
| Avances autres fournisseurs              | 1 411 653,76          | 1 438 171,72          |
| Clients porteurs de risques              | 25 920 367,69         | 19 383 004,88         |
| Autres clients et comptes rattachés      | 2 447 368,03          | 1 563 403,67          |
| Personnel et organismes sociaux          | 31 373,17             | 24 322,31             |
| État impôts et taxes                     | 146 593,50            | 301 604,01            |
| État impôts différés                     | 774 798,75            | 1 096 717,62          |
| Autres créances                          | 10 450 093,88         | 10 308 031,65         |
| <b>Trésorerie</b>                        |                       |                       |
| Valeurs mobilières de placement          | 39 907 489,41         | 21 093 717,19         |
| Disponibilités                           | 32 770 062,64         | 51 931 724,31         |
| <b>Comptes de régularisation</b>         |                       |                       |
| Charges constatées d'avance              | 1 139 778,44          | 936 759,94            |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                       | <b>137 796 008,06</b> | <b>130 690 447,94</b> |

| PASSIF                                   | 31/12/2015            | 31/12/2014            |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES (part groupe)</b>    | <b>53 726 615,77</b>  | <b>49 737 083,66</b>  |
| Capital social                           | 10 000 000,00         | 10 000 000,00         |
| Réserves groupe                          | 39 737 107,26         | 33 914 150,14         |
| Résultat groupe                          | 3 989 508,51          | 5 822 933,52          |
| <b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>             | <b>1 295 551,65</b>   | <b>1 502 368,84</b>   |
| Réserves hors groupe                     | 1 175 069,65          | 1 407 014,07          |
| Résultat hors groupe                     | 120 482,00            | 95 354,77             |
| <b>PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES</b>   | <b>3 744 784,58</b>   | <b>3 866 591,58</b>   |
| Provisions pour risques et charges       | 2 370 017,19          | 2 812 663,36          |
| Provision pour charge d'impôts différés  | 1 374 767,39          | 1 053 928,22          |
| <b>DETTES</b>                            | <b>79 029 056,06</b>  | <b>75 584 403,86</b>  |
| Concours bancaires courants              | 49,02                 | 403 642,48            |
| Emprunts et dettes financières diverses  | 7 204 846,78          | 7 607 329,01          |
| Fournisseurs apporteurs d'affaires       | 5 173 891,88          | 4 355 055,28          |
| Autres fournisseurs et comptes rattachés | 5 744 745,06          | 4 619 469,30          |
| Personnel et organismes sociaux          | 6 171 525,10          | 7 104 573,03          |
| État impôts et taxes                     | 1 245 803,22          | 1 317 347,89          |
| Porteurs de risques                      | 47 202 446,32         | 42 632 777,39         |
| Associés comptes courants                | 303 947,48            | 717 473,83            |
| Autres dettes                            | 5 981 801,20          | 6 826 735,65          |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                      | <b>137 796 008,06</b> | <b>130 690 447,94</b> |

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31/12/2015 - GROUPE ALPTIS ASSURANCES (en euros)

|                                                   | 31/12/2015           | 31/12/2014           |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Production vendue                                 | 85 322 873,98        | 85 607 547,59        |
| Production Immobilisée                            | 142 284,00           | 163 945,00           |
| Reprises de provisions                            | 3 212 605,57         | 3 133 473,08         |
| Transferts de charges                             | 1 744 672,44         | 1 584 753,52         |
| Autres produits                                   | 360 842,89           | 222 837,16           |
| <b>Total produits d'exploitation</b>              | <b>90 783 278,88</b> | <b>90 712 556,35</b> |
| Autres achats et charges externes                 | 48 773 575,49        | 46 323 996,60        |
| Impôts et taxes                                   | 3 406 247,26         | 3 800 100,51         |
| Charges de personnel                              | 25 680 517,75        | 24 884 843,62        |
| Amortissements et provisions                      | 4 840 007,32         | 4 898 204,79         |
| Autres charges                                    | 1 779 869,61         | 1 947 238,75         |
| <b>Total charges d'exploitation</b>               | <b>84 480 217,43</b> | <b>81 854 384,27</b> |
| <b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>                      | <b>6 303 061,45</b>  | <b>8 858 172,08</b>  |
| Produits financiers                               | 510 028,24           | 591 394,75           |
| Charges financières                               | 71 815,34            | 290 506,06           |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                         | <b>438 212,90</b>    | <b>300 888,69</b>    |
| <b>RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b> | <b>6 741 274,35</b>  | <b>9 159 060,77</b>  |
| Produits exceptionnels                            | 139 518,08           | 2 999,87             |
| Charges exceptionnelles                           | 70 120,68            | 120 018,41           |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                      | <b>69 397,40</b>     | <b>-117 018,54</b>   |
| Impôts sur les bénéfices                          | 1 798 928,00         | 2 919 814,00         |
| Impôts différés                                   | 653 064,07           | -44 749,23           |
| <b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>     | <b>4 358 679,68</b>  | <b>6 166 977,46</b>  |
| Dotations amortissements écarts d'acquisition     | 248 689,17           | 248 689,17           |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>       | <b>4 109 990,51</b>  | <b>5 918 288,29</b>  |
| Intérêts minoritaires                             | 120 482,00           | 95 354,77            |
| <b>Résultat net (part du groupe)</b>              | <b>3 989 508,51</b>  | <b>5 822 933,52</b>  |
| Résultat par action                               | 49,10                | 71,67                |
| Résultat dilué par action                         | 49,10                | 71,67                |

### Extrait du rapport de gestion du président à l'assemblée générale du 9 juin 2016

#### L'activité

Le chiffre d'affaires consolidé (production vendue) est stable en 2015 par rapport à l'exercice précédent (-0,3 %) et ressort à 85 322 874 €.

Les produits d'exploitation sont eux aussi stables en 2015 par rapport à l'exercice précédent (+0,1 %) et se montent à 90 783 279 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 84 480 217 € et sont en augmentation de 3,2 %.

Les achats et charges externes, d'un montant global de 48 773 575 €, en hausse de 5,3 %, subissent l'impact des coûts de nos projets.

Le montant des impôts et taxes s'établit à 3 406 247 € en baisse de 10,4 % par rapport au montant 2014 essentiellement parce que les actions de formation sont dorénavant classées en achats et charges externes depuis la réforme de la formation professionnelle.

Les charges de personnel sont en progression de 3,2 % à 25 680 518 € et sont impactées par l'augmentation des effectifs. À l'inverse elles sont réduites des variations de la participation et du supplément de participation. L'effectif salarié moyen s'élève à 433 contre 394 pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation ressort à 6 303 061 € contre 8 858 172 € en 2014.

Les produits financiers ressortent à 510 028 €, ils subissent toujours la poursuite des taux bas sur le marché monétaire.

Les charges financières, d'un montant de 71 815 €, intègrent pour près de la moitié le coût de financement de l'immeuble du 25 Cours Albert Thomas acquis en fin d'exercice 2007. Elles sont en forte réduction de 75,3 % en raison de la fin du swap fixe contre variable.

Le résultat courant s'établit ainsi à 6 741 274 € contre 9 159 061 € en 2014.

**Le résultat net de l'ensemble consolidé après impôts ressort à 4 109 991 € en 2015 contre 5 918 288 € en 2014.**

#### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre activité continue à être négativement impactée par les conséquences des évolutions législatives concernant les diverses réformes de complémentaires santé.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015 date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### Analyse de la situation financière du groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent pour un montant de 3 952 190 € le retraitement du crédit-bail immobilier contracté en décembre 2007 afin de financer l'acquisition de l'immeuble du siège.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2015, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 72 677 503 € contre 72 621 799 € au 31 décembre 2014. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière. ■

# INVITATION

## 22-23 OCTOBRE 2016

Pour ses 40 ans, Alptis vous invite à vivre des moments d'exception à Lyon : émotion, humour, danse...

### BIENVENUE À LYON...

Entre tous les arts, celui du bien vivre fait la renommée de Lyon dans le monde entier. Riche de plus de 2 000 ans d'Histoire, la ville possède un remarquable patrimoine architectural. S'étendant vers l'Est à travers les siècles, sans détruire les sites existants, 500 hectares de son centre-ville sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1998. Lyon vibre tout au long de l'année au rythme de nombreux événements. Parmi les plus connus : la Fête des Lumières, la Biennale d'art contemporain, la Biennale de la danse, les Nuits Sonores, les Nuits de Fourvière, Quais du Polar et le Festival Lumière, attirent chaque année des millions de visiteurs.

Chaque année, plus de 60 sociétés s'implantent en région lyonnaise, parmi lesquelles de nombreuses références internationales.

Il fait aussi bon étudier à Lyon, qui compte aujourd'hui 145 000 étudiants répartis dans les 4 universités et les 54 établissements supérieurs de la ville.



### SAMEDI 22 OCTOBRE

|                            |                                                                                                                             |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A partir de 8 h 00</b>  | → Transfert en autocar depuis les hôtels vers la Cité Internationale des Congrès de Lyon<br>→ Accueil à la Cité des Congrès |
| <b>8 h 30</b>              | → Émargement Assemblée Générale                                                                                             |
| <b>9 h 00</b>              | → <b>Assemblée Générale</b>                                                                                                 |
| <b>10 h 45</b>             | → Spectacle humoristique <b>"sous le signe de l'audace et de l'impertinence"</b>                                            |
| <b>12 h 15</b>             | → Déjeuner à la Cité Internationale                                                                                         |
| <b>13 h 45</b>             | → Découverte du collaboratif Alptis avec le <b>carrefour d'échange des Comités</b>                                          |
| <b>15 h 45</b>             | → Transfert vers les hôtels en autocar<br>→ Temps libre                                                                     |
| <b>18 h 00</b>             | → Transfert en autocar vers La Sucrière                                                                                     |
| <b>18 h 30</b>             | → Apéritif servi à table                                                                                                    |
| <b>19 h 30</b>             | → <b>"Nos 40 ans"</b> , un one man show inédit créé pour Alptis                                                             |
| <b>20 h 30</b>             | → <b>Dîner de gala</b>                                                                                                      |
| <b>22 h 45</b>             | → <b>"Raconte-moi Alptis"</b> , une création artistique unique, dansée par la compagnie <b>Corps &amp; Motion</b>           |
| <b>23 h 15</b>             | → <b>Soirée des 40 ans</b>                                                                                                  |
| <b>A partir de 23 h 30</b> | → Début des transferts retour en autocar vers les hôtels                                                                    |



## DIMANCHE 23 OCTOBRE

### À LA DÉCOUVERTE DE LA CONFLUENCE

Rendez-vous 9 h 15\*

→ **EXPLORATION PÉDESTRE** du sud de la Presqu'île, nouveau quartier de Lyon situé à la pointe de la rivière et du fleuve et qui marie au fil des quais, architecture contemporaine, développement durable, espaces verts, promenades et biodiversité.  
**Visite guidée → Durée 1 h 30**

#### → BALADE FLUVIALE SAÔNE, RHÔNE

Embarquement à bord des deux bateaux mouches pour découvrir au fil de l'eau les beaux paysages Lyonnais, Vieux Lyon, quartier Renaissance, l'île Barbe, ...

**Visite guidée → Durée 1 h 30**

#### → MUSÉE DES CONFLUENCES

Situé au confluent de la Saône et du Rhône, ce monument de verre et d'inox propose de parcourir l'aventure humaine à travers les origines, les espèces, les sociétés, et les éternités. Les expositions temporaires seront accessibles librement à l'issue de la visite guidée.

**Visite guidée par groupes de 20 personnes + visite libre → Durée 1 h 30**

→ **DÉJEUNER à 12 h 15** dans les restaurants situés à la pointe de la Confluence.

Le nombre de places est limité. Prise en compte des inscriptions par ordre chronologique.

\*Les horaires exacts et les informations pratiques seront donnés lors de la confirmation d'inscription.

## POST-CONGRÈS / Option à la charge des participants

Excursions au départ de Confluence en autocars vers 14 h 00

### LES PIERRES DORÉES ET LES MONTS DU BEAUJOLAIS

→ **VISITE DU VILLAGE D'OINGT** répertorié parmi les "Plus Beaux Villages de France". Ses petites ruelles pavées du Moyen-Âge, ses monuments historiques classés et restaurés font tout le charme de ce village médiéval perché et fortifié.

**Durée 1 h 00 environ**

Trajet à travers le pays des Pierres Dorées et les coteaux du Beaujolais.

**Etape à Salles - Arbussonnas** en Beaujolais qui abrite l'une des merveilles du Beaujolais, un prieuré bénédictin et une église en pierre dorée. La Commune propose également un "Musée dans la Rue" qui permet de découvrir le Pays Beaujolais.

### PÉROUGES ET LES ÉTANGS DE LA DOMBES

#### → VISITE DE PÉROUGES

Au sommet d'une colline, cette ancienne cité de tisserands garde les traces de son passé médiéval : vieilles demeures des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, ruelles aux galets inégaux, église-forteresse... Un ensemble architectural exceptionnel magnifié par une mise en lumière contemporaine.

**Durée 1 h 00 environ**

Prévoir des chaussures adaptées pour affronter les pavés des petites rues.

Trajet à travers la région naturelle de la Dombes et ses 1000 étangs peuplés d'oiseaux.

**Etape à Chatillon sur Chalaronne** : située au cœur de l'Ain, cette cité médiévale fleurie est reconnue pour son patrimoine architectural et ses halles du XV<sup>e</sup> siècle.

#### → VISITE commune du Hameau du Vin à Romanèche-Thorins

Au cœur des crus du Beaujolais, un monde magique dédié à la vigne et au vin, sur 30 000 m<sup>2</sup>, qui vous dévoile de manière ludique tous les secrets des vignobles : Cinéma dynamique, théâtre d'automates, film en 3D, dégustations, boutique, ...

**Durée 2 h 00**

→ **DÎNER en commun au restaurant**

→ **RETOUR** en autocars aux hôtels vers 23 h 00 - 23 h 30